

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 10 - 05

Séance du 13 octobre 2015

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 30

L'an deux mille quinze, le treize octobre,

Représentés : 3

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

P.A.E DE LA MIOLANE

**MARCHE DE MAITRISE
D'ŒUVRE**

**CHANGEMENT DE
DENOMINATION SOCIALE**

**AUTORISATION AU MAIRE
DE SIGNER L'AVENANT N° 2
DE TRANSFERT**

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, CATTALU, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER , ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Angèle BERTOIA (procuration à Madame Marguerite TROGNO), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire) Monsieur Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20151013-DEL20151005-DE
Date de télétransmission : 15/10/2015
Date de réception préfecture : 15/10/2015

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'ouvrages d'infrastructure dans le cadre du Programme d'Aménagement d'Ensemble du Quartier de La Miolane a été attribué par délibération du Conseil Municipal du 15 novembre 2011 au groupement solidaire d'opérateurs économiques Jean-François CRUMEYROLLE / ULYSSE CONCEPT / EXTRAPOLES.

Le marché a été notifié au groupement titulaire le 10 janvier 2012.

Le Service des Impôts des Entreprises (S.I.E.) de Toulon Nord Est a enregistré sous le numéro 1071 la dissolution sans liquidation de la société EXTRAPOLES. Cette dissolution sans liquidation a pour effet la transmission universelle du patrimoine de la société EXTRAPOLES à la société L'ESPACE PAYSAGER MEDITERRANEEN (EPM).

Il convient aujourd'hui de passer un avenant n° 2 au marché de Maîtrise d'œuvre afin d'acter la dissolution de la société EXTRAPOLES, le transfert de son patrimoine à la société L'ESPACE PAYSAGER MEDITERRANEEN, et par conséquence de modifier la dénomination du titulaire du marché qui devient le groupement solidaire Jean-François CRUMEYROLLE / ULYSSE CONCEPT / L'ESPACE PAYSAGER MEDITERRANEEN.

Le montant du forfait définitif de rémunération fixé à 310.185,00 euros HT par avenant n° 1 reste inchangé.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre cité ci-dessus, transférant le marché au groupement solidaire d'opérateurs économiques Jean-François CRUMEYROLLE / ULYSSE CONCEPT / L'ESPACE PAYSAGER MEDITERRANEEN.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'ouvrages d'infrastructure dans le cadre du Programme d'Aménagement d'Ensemble du Quartier de La Miolane.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme
Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY